



Agression sur mineure a plusieurs

Par **Lee123456**, le **06/10/2018 à 10:01**

Bonjour,
Je me suis fais agressée par trois garçons (18 ans, 18 ans et 17 ans). Ce n'est pas la première fois.
Que risquent'il car j'ai porté plainte ?
Merci.

Par **Visiteur**, le **06/10/2018 à 18:05**

Bonjour
Cela dépend des sévices subis et de leurs conséquences en terme d'itt ou blessures.

Par **citoyenalpha**, le **10/10/2018 à 03:05**

Bonjour
vous avez bien fais de porter plainte car dorénavant ils sont dans les fichiers de police et prendre le risque de s'attaquer à vous de nouveau c'est prendre le risque de s'exposer à des sanctions plus lourdes.
L'article 222-13 du code pénal dispose que :
[citation]Les violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elles sont commises :
1° Sur un mineur de quinze ans ;
8° Par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice [citation]
Restant à votre disposition